L'Abeille de la Nouvelle-Orleans

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL—NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 31 DECEMBRE 1849.

[illegible] No 83, [illegible]
UNDI MATIN [illegible]

[PRO]TECTION DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

[illegible] D'INONDATION.

Le comité nommé par chacun des conseils municipaux pour aviser à la protection de la Nouvelle-Orléans menacée d'une crue par l'inondation [illegible] d'un an, s'est réuni samedi, le 29 courant, pour ouvrir les membres à prendre en ce moment. Les membres présens étaient MM. L. C. Duncan, W. Sik, J. L. Fabre, J. [illegible], H. Renshaw, A. Montague et G. Clark, Stewart. M. L. C. Duncan a été nommé secrétaire.

M. Renshaw a présenté la résolution suivante:

Attendu qu'un message du maire de la ville, transmis au Conseil de la 2de municipalité, à sa dernière séance, expose qu'une nouvelle crevasse est à craindre près de l'habitation Sauvé et qu'une répétition des désastres des mois de mai et juin derniers n'est pas improbable;

Il est résolu que les voyers de la première, de la seconde et de la troisième municipalité sont invités à présenter sur ce sujet, et dans le plus bref délai possible, lequel délai ne devra pas se prolonger au delà du 7 janvier, un rapport au Conseil dont chacun d'eux relève, et à déclarer nettement si les mesures déjà prises suffisent, dans le cas où une partie de la levée viendrait à s'effondrer subitement, pour protéger la ville contre l'inondation. S'ils jugent que ces mesures sont insuffisantes, ils devront indiquer en détails celles qu'ils croiront indispensables et fixer le prix estimatif des travaux.

Il est résolu en outre, que dans le cas où une crevasse aurait lieu subitement et que le danger de l'inondation fût trop imminent pour permettre d'attendre l'initiative des municipalités, lesdits voyers sont par les présentes autorisés à prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir l'envahissement de la ville par les eaux.

M. George Clark présente la résolution suivante, laquelle est adoptée à l'unanimité:

Résolu que le comité recommande aux différens Conseils municipaux de prendre promptement des mesures sur le rapport des voyers, lesquels consisteraient à étendre et à consolider la levée dans la partie supérieure de la seconde municipalité et dans cette autre partie qui est le plus éloignée du fleuve.

Sur la proposition de M. Montague, il a été résolu que le compte-rendu de la séance du comité serait publié dans les journaux officiels de chaque municipalité.

L. C. DUNCAN, Président.
J. L. FABRE, Secrétaire.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

NOMINATION DU SPEAKER.

Nous avons reçu le compte-rendu de la mémorable séance dans laquelle le speaker de la Chambre des Représentans a été nommé. C'est le 22 qu'a eu lieu cet événement, s'il peut s'appeler événement, nous croyons. Les honorables venaient de faire des discours à perte de vue, mais les *speeches* n'avançaient à rien et la Chambre était [illegible], harassée. M. Stanton, du Tennessee, présente enfin la résolution suivante:

[illegible] procédera immédiatement et [illegible] speaker; si, après trois [illegible], aucun membre ne [illegible] des suffrages, l'appel nominal [illegible], et alors celui qui [illegible] le plus grand nombre de voix, [illegible] dûment proclamé speaker.

Douze [illegible] propositions succèdent à celle-ci, mais elles sont toutes déposées successivement. Après bien des débats la résolution de M. Stanton est adoptée à une majorité de 113 voix contre 106. Le [illegible] procède alors à l'appel nominal. A [illegible] M. Cobb reçoit 95 voix et M. Winthrop 90,—32 voix perdues. A la [illegible], M. Cobb reçoit 95 voix; M. Winthrop 92,—31 voix perdues; à la [illegible], M. Cobb reçoit 97 voix, M. Winthrop 97,—30 voix perdues. A la [illegible] épreuve, M. Cobb reçoit 102 voix et M. Winthrop 100;—20 voix perdues.

Le [illegible] lève et proclame que M. Howell Cobb, représentant de la Géorgie, est élu speaker du trente unième Congrès et invite MM. Winthrop et McDowell à le conduire au fauteuil. M. Cobb, accompagné de ces derniers, monte au siége de la présidence, au milieu du silence général, et prononce l'allocution suivante:

Messieurs de la Chambre des Représentans,—Il serait inutile de vous cacher que je monte avec défiance au fauteuil de la présidence dans les circonstances où [illegible] en [illegible]. Je comprends combien ma position sera difficile. L'organisation particulière de la Chambre démontrée depuis que nous sommes réunis, la nature des importantes questions dont nous devrons nous occuper dans le cours de la présente session du Congrès, concourent à rendre très pénibles les devoirs dont vous m'avez confié l'exercice et à faire peser sur moi une grave responsabilité. Permettez-moi donc, messieurs, de solliciter d'avance votre généreux concours afin que mes efforts ne soient pas inutiles. Le pays a suivi avec attention tout ce que nous avons fait depuis la réunion du Congrès pour parvenir à nous constituer; le peuple continuera à suivre avec intérêt tous nos actes législatifs. Nos devoirs seront pénibles; notre responsabilité est grande. Faisons appel à tout notre patriotisme, pour rester fidèles à l'Union entière, à ses intérêts, à ses institutions. Guidés par cet esprit, nos travaux, bénis par le ciel, tourneront à l'avantage de notre commune patrie. Messieurs, recevez mes sincères remercîmens pour l'honneur que vous m'avez fait en me choisissant pour diriger vos délibérations.

CREVASSE.

Nous apprenons par les officiers du bateau à vapeur *Bertrand* qu'une crevasse s'est déclarée tout récemment à l'habitation de M. Octave Elfin, paroisse St Jean-Baptiste. La brèche a un quart d'arpent de largeur. La nouvelle levée construite dernièrement par les planteurs s'est également affaissée en plusieurs autres endroits. Les habitations de MM. Felix Garcia, Montaigu et Rilieux sont en grande partie inondées. Ce désastre a forcé plusieurs planteurs de suspendre leur roulaison et contraint quelques petits habitans à abandonner leurs demeures pour se réfugier dans les endroits que l'eau n'a pas encore envahis.

CONCERT.—Le concert que doit donner Mme Barton est fixé au mercredi, 2 janvier. M. Davis, dont on connait l'inépuisable obligeance, a bien voulu permettre aux artistes du Théâtre d'Orléans de concourir au bénéfice de leur ancienne camarade. Le concert du 2 janvier sera l'un des plus beaux qui aient jamais été donnés à la Nouvelle-Orléans.

M. STRAKOSCH.—Cet éminent artiste est arrivé à la Nouvelle-Orléans il y a deux jours. Il est accompagné de Mme Biscaccianti dont la renommée comme chanteuse est parvenue jusqu'à nous et qui, si ce que l'on dit de son talent se confirme, ce dont nous ne doutons pas, ne manquer d'être accueillie avec enthousiasme par le public de notre ville. M. [illegible] Biscaccianti se proposent de [illegible] une série de concerts à la [illegible]

[illegible]

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES
TRANSMISES A L'ABEILLE.

ARRIVÉE DU CAMBRIA.

Nouvelles d'Europe

DE QUINZE JOURS PLUS RECENTES

Baltimore, 29 déc.

Le steamer *Cambria* vient d'arriver à Halifax, ayant quitté le port de Liverpool le 15 décembre. Il apporte des nouvelles de quinze jours plus récentes que celles du dernier vapeur.

MARCHÉ AUX COTONS.

Liverpool, 15 décembre.—Il règne toujours de l'activité sur la place. Le prix du coton est monté d'un penny; mais cette hausse n'est pas générale, les qualités supérieures ayant plutôt une tendance à la baisse. Je ne vous envoie pas de cotes; j'attendrai que les chiffres authentiques me parviennent. Les ventes pendant la quinzaine qui a précédé le départ du *Cambria* se sont élevées à trente-deux mille balles dont vingt-cinq prises par le commerce. Le stock se compose de 307,000 balles dont 215,000 de qualités américaines. L'année dernière, à pareille époque, il y avait sur place 446,000 balles dont 26,000 de qualités américaines.

MARCHÉ AUX CÉRÉALES.

Le maïs est devenu plus ferme et le prix est monté de 1 s. 3 d par 480 livres. Le maïs blanc vaut de 29 s. à 30 s; le maïs jaune, de 28 s. à 28 s. 6 d.

Les farines sont en demande; les belles qualités américaines sont cotées de 23 s. 6 d. à 24 s. Les marques de l'Ouest, de Philadelphie et de Baltimore commandent 24 s. 6 d.; celles de l'Ohio 25 s.—Le blé commande de 5 s. 6 d. à 4 s. 9 d.

MARCHÉ MONÉTAIRE.

Les opérations sont moins restreintes sur le marché monétaire. Les consolidés sont cotés de 96 1/4 à 96 3/8. Les fonds américains sont plus fermes et sont montés.

DEUXIÈME DÉPÊCHE.

SUITES DES NOUVELLES DU *CAMBRIA*.

Baltimore, 29 décembre.

La réduction du taux de l'escompte par la banque d'Angleterre mettra les consolidés au pair.

FRANCE—Les élections pour remplacer les vacances survenues dans l'assemblée législative ont été ajournées au 25 janvier.

ROME—Les dernières nouvelles de Rome annoncent qu'il se fait de grands préparatifs militaires dans toute l'étendue des Etats pontificaux.

TURQUIE ET RUSSIE—La question de l'extradition des réfugiés hongrois n'est encore définitivement réglée. Le sultan refuse de bannir ces derniers de son territoire et continue activement ses préparatifs de guerre. Le correspondant du *London Times* écrit de Constantinople à ce journal que la Russie commencera très probablement les hostilités au printemps prochain.

INDES—La récolte du coton dans le Nord de l'Inde est d'un quart moindre que les récoltes ordinaires des précédentes années.

Marché aux cotons de New-York.

Hier 28, le marché aux cotons de New-York a été très ferme. Il s'est traité six cents balles au prix courant.

LE CHARGÉ D'AFFAIRES DU NICARAGUA—Le *Républic* annonce que Don EDUARDO CARCACHE, chargé d'affaires du Nicaragua près le gouvernement des Etats-Unis, est arrivé à Washington le 21 de ce mois.

Chronique Locale.

PREMIÈRE MUNICIPALITÉ.—Il paraît que cette [illegible] à vouloir fêter [illegible] la fin de l'an de grâce 1849. Quatre-vingt-neuf personnes ont été arrêtées pendant la nuit de samedi à dimanche, ayant trop copieusement sacrifié à Bacchus, et troublé le repos public.

Depuis quelques temps plusieurs voitures de [illegible] avaient été arrêtées sur la grande route le [illegible] levée. La police voulant mettre fin à ces brigandages effrontés, envoya samedi soir trois de ses officiers à la recherche des voleurs. Le lieutenant Lafitte suivit ses instructions avec intelligence et [illegible] il arrêta sept voleurs à environ deux milles de la ville.

RIXE SANGLANTE.—Samedi entre 9 et 10 heures [illegible] une rixe sanglante a eu lieu rue Dumaine. [illegible] l'officier de police Martin Pajon et le watchman Murphy s'étaient rendus chez H. Handerman afin de l'arrêter sous l'accusation d'avoir troublé le repos public; mais celui-ci aidé d'un nommé Hatter [illegible] firent résistance à la loi et frappèrent ses représentants à coups de poignard. La blessure de Fallon est considérée très dangereuse; celle de Murphy est peu grave. Les deux accusés ont été tenus en prison l'examen de leur affaire.

Des voleurs se sont introduits vendredi pendant la nuit dans la cabine de la barque Confidence, amarrée à Alger, et ont enlevé un chronomètre et 25 [illegible] argent.

Le recorder Genois a envoyé samedi devant la Première Cour de District l'officier de police Wm Lakeman, accusé d'avoir assailli et frappé avec un bâton M. Wm McPherson.

Abraham Jones accusé d'avoir volé le contenu de la poche de Chs. Taylor, a comparu samedi devant le recorder Genois, et a été honorablement acquitté de la plainte.

Chs. Goodman accusé de s'être introduit avec effraction dans le magasin de M. Aronstein, rue Annonciation, a été envoyé par le recorder Baldwin de la Première Cour de District.

LES DIAMANS DE LA COURONNE.

Le rapport de M. de Flavigny sur la proposition de M. Charras, relative à la vente des diamans de la couronne, a été distribué à l'Assemblée législative de France. La commission a été d'avis, à l'unanimité, qu'il n'y avait pas lieu de prendre en considération cette proposition. Elle n'a pas voulu juger la question uniquement au point de vue de l'état des finances, comme l'a envisagée l'auteur de la proposition, mais elle s'est livrée à des considérations d'un autre ordre, que nous reproduisons textuellement:

"La valeur attribuée à cette propriété nationale par des estimations qui remontent à 1816, ne saurait être réalisée sous la pression des circonstances actuelles, sans une énorme perte, surtout quand on songe qu'un seul de ces joyaux, *le Régent*, vaut plus que tout le reste de la collection, et que la plupart des autres, évidemment privés de la plus-value que leur donnait le mérite de la composition, ne conservent qu'une valeur intrinsèque déjà singulièrement dépréciée. La seule annonce d'une vente de cette nature jetterait la perturbation dans une branche de commerce qui est fort en souffrance, et il est bien douteux qu'elle soit accueillie par l'opinion comme un signal favorable au crédit de l'Etat.

"Il est difficile d'ailleurs de refuser entièrement le caractère d'une œuvre d'art et d'une sorte de richesse historique à une collection qui commence par le sceptre de Charlemagne et finit par l'épée d'Austerlitz. Mutilée par le pillage qui eut lieu au Garde-Meuble à la suite des massacres de septembre, cette collection fut respectée par les décrets de la Convention, qui en avait recueilli les débris; elle a été reconstituée et agrandie par les soins personnels de Napoléon.

"Nous avons peine à croire qu'un sentiment assez légitime de susceptibilité nationale ne se trouvât point froissé si cette partie de nos richesses publiques était mise à l'encan. Le peuple français a pu changer plus d'une fois la forme de son gouvernement, mais il n'a jamais vendu dans son culte pour les arts et pour les souvenirs glorieux de son histoire."

LES DÉFENSEURS DES ACCUSÉS DE JUIN TRADUITS DEVANT LE CONSEIL DE L'ORDRE.

Nous lisons dans le *Journal des Débats*:

Le conseil de discipline de l'Ordre des avocats, présidé par M. Duvergier, ancien bâtonnier, en l'absence de M. Boinvilliers, bâtonnier actuel, retenu par maladie, s'est réuni samedi à huit heures du soir. Tous les membres du conseil étaient présents, à l'exception de M. Boinvilliers et de deux autres, retenus par indisposition.

Le conseil s'est saisi d'office de la connaissance des faits qui se sont passés à la haute Cour de justice séant à Versailles, notamment la protestation faite par M. Crémieux au nom de tous les avocats et défenseurs de la cause, après l'incident relatif au témoignage du lieutenant Petit.

L'abstention de tous les défenseurs après l'arrêt qui a interdit à M. Michel (de Bourges) la faculté de plaider le droit à l'insurrection, en cas de violation de la Constitution, était aussi soumise à l'examen du conseil, et avant de citer [illegible] à comparaître en personne, fait une [illegible] préalable comme chambre du conseil.

[illegible] rapport de M. Duvergier, et après une [illegible] s'est prolongée jusqu'à près de [illegible] a décidé, à l'unanimité si [illegible] bruits de Palais, que MM. [illegible], Crémieux, Jules Favre, [illegible] et tous les avocats de [illegible] au barreau de Paris, à [illegible], représentant du [illegible] à ce qu'il paraît, [illegible] particulière, seraient [illegible] 5 décembre [illegible]

Voici, d'après le rapport de M. Pierre-Jules Fournier, le seul des acteurs de ce drame qui ait survécu, quelques détails qu'on lira avec un pénible et poignant intérêt:

"Le trois-mâts-barque *Europe*, capitaine Meheut, avait quitté Sagua-la-Grande (Cuba) le 4 octobre dernier, avec un chargement de sucre, en destination du Havre. L'équipage, y compris le capitaine et un mousse, se composait de onze hommes; une dame de Gand, Mme Dujardin, qui était allée faire une visite à son frère, propriétaire d'une habitation à Cuba, s'y était embarquée pour effectuer son retour en Europe, avec ses deux enfans, un petit garçon et une petite fille, âgés l'un de cinq ans et l'autre de trois ans.

"Jusqu'au 16 novembre, la traversée avait été heureuse; la veille, le navire avait doublé le cap Lézard, avec bon vent de nord-ouest, et, vers deux heures du matin, par un grand vent du nord, temps à grains, pluie et grêle, le capitaine, jugeant qu'il avait passé les Casquets, mit le cap sur le feu de Barfleur; mais à peine avait-on fait route dans cette direction pendant une heure, qu'on reconnut la côte à tribord, et bientôt après, une chaine de rochers à peu de distance de terre.

"Le danger était imminent: après avoir inutilement cherché à virer de bord, on se décida, comme moyen suprême, à mouiller la meilleure ancre sur les roches, mais elle ne tint pas, et vers cinq heures, l'*Europe*, poussée par la violence de la mer et du vent qui soufflait du large, fut drossée sur un banc de rochers très dangereux, situé un peu au-dessous du Honnet d'Albec, à l'est de la baie de Vazon, et se brisa, après avoir talonné quelques instans. A l'exception du beaupré de tribord et de quelques agrès qui demeurèrent engagés dans les fentes des rochers, il ne resta du navire que les débris épars le long de la côte, où ils ont été apportés par le flot.

"Le lieutenant Fournier, après avoir été deux fois enlevé par la lame et avoir regagné le bord, se décida à avoir recours à la seule chance de salut qui s'offrait encore, et, se jetant courageusement à la nage au milieu des brisans, il réussit, malgré l'état furieux de la mer, à gagner la plage, après avoir risqué mille fois d'être broyé contre les rochers. Mais seul il a pu échapper par une espèce de miracle à la mort, et lorsqu'après avoir touché la terre il jeta en arrière un regard, le navire avait disparu, les flots avaient englouti jusqu'au dernier tous ses compagnons d'infortune.

"Pendant longtemps, on a aperçu de rivage un malheureux qui, cramponné aux débris de l'épave, cherchait à lutter contre la mort; mais l'état de la mer était tel qu'il était impossible de lui porter secours, et bientôt il avait disparu. Le lieutenant Fournier raconte qu'un des hommes de l'équipage était tellement épouvanté de l'idée d'être jeté vivant au milieu des brisans, que, pour abréger son agonie, il se précipita à la mer et ne reparut pas. Le capitaine et le second ont été engloutis, se tenant étroitement embrassés!

"Ce déplorable événement vient tristement à l'appui des réclamations qui ont été adressées à maintes reprises au gouvernement anglais sur l'urgence qu'il y a de construire un phare sur la pointe de Pleinmont."

FEUILLETON.

LES LOTERIES.

La loterie ouverte au profit de la caisse de secours des artistes prend chaque jour un nouvel accroissement. C'est à qui gagnera la statue d'argent de Pradier, le service d'argenterie d'Odiot et toutes autres objets d'art que le sort distribuera. Jamais la loterie n'a fait plus de bruit à Paris que depuis qu'elle est supprimée. Le beau monde, qui la dédaignait jadis et qui laissait aux petites gens la poursuite de l'ambe fugitif, la nourriture du terne gourmand et le rêve du quaterne fantastique, a pris maintenant ce jeu sous sa protection et l'a mis à la mode dans la pratique des ses bonnes œuvres. La loterie de bienfaisance, née dans les salons, s'est répandue dans le public, et on ne saurait trop l'encourager.—Nous n'en dirons pas autant des loteries allemandes, qui n'ont pas l'excuse de la philanthropie et qui ont une façon de procéder contre laquelle il est bon de se mettre en garde.

Les banquiers de ces loteries, qui deviennent tous les jours plus nombreuses, vous expédient tout simplement des billets sous enveloppe. Si vous négligez de les renvoyer immédiatement,—et de quel droit imposer cette peine?—le banquier prétend vous contraindre à garder ces billets. Après un délai de quelques jours, on ne les reprend plus; on vous réclame le payement, et si vous refusez, l'huissier de la loterie intervient.

Bien entendu que c'est là une simple mesure d'intimidation, une spéculation sur les esprits faibles. Les tribunaux feraient bonne justice de ces étranges prétentions de la loterie allemande,—loterie dont, à notre connaissance du moins, nul en France n'a recueilli le moindre bénéfice, le plus petit lot, la plus légère prime.

Un jeune homme aimable, spirituel et riche, M. Albéric D...., rencontra l'hiver dernier dans le monde, où elle reparaissait après deux années de deuil et de retraite, une charmante veuve, Mme N....., qu'un vieil époux avait laissée libre après quelques mois de mariage, avec une profonde impression sur le cœur de M. Albéric, mais malheureusement, lorsqu'il voulut déclarer ses sentiments, il était trop tard, un prétendant plus alerte, M. Antoine B...., s'était présenté avec de bonnes recommandations et avait eu le talent de faire agréer sa recherche.

M. Albéric valait infiniment mieux que son rival, médiocrement doué par la nature, peu agréable de sa personne, étroit d'esprit, très avare, très avide d'augmenter les quatre ou cinq mille francs de rente qui composaient toute sa fortune, et ne voyant dans son mariage avec une femme charmante qu'une bonne affaire, le moyen de tripler d'un trait de plume son capital et son revenu. Il mariait ses cinq mille livres de rente avec dix mille: c'était sous cet unique point de vue que l'hymen lui souriait.

On voit dans le monde beaucoup de ces hommes habiles qui ont l'art de réussir, malgré leurs imperfections, leurs défauts et leurs disgrâces naturelles. L'astuce leur tient lieu de mérite; une doucereuse dissimulation couvre leur marche dans les chemins tortueux qui les mènent au succès. La belle veuve n'éprouvait aucun tendre penchant pour M. Antonin, mais elle s'était laissé envelopper par des circonstances adroitement ménagées; elle avait cédé aux conseils intéressés qui lui persuadaient d'échapper le plus tôt possible à l'isolement du veuvage en contractant un mariage de convenance; sa parole était donnée lorsque M. Albéric se présenta; la droiture de son caractère lui défendait d'écouter la secrète voix qui plaidait en faveur du nouveau venu; il lui aurait fallu pour rompre ses engagements une raison grave; il aurait fallu lui montrer un tort réel chez celui qui avait reçu sa promesse. Pouvait-on lui dire:

—Il ne vous épouse que par intérêt.

Quelle est la femme jeune et jolie qui croira cela!

La preuve était indispensable; mais comment contraindre l'avare à se trahir et l'amener à perdre la bonne position qu'il s'était faite!—Peu de chose suffit parfois pour vaincre ces obstacles qui semblent insurmontables au premier abord.—M. Antonin avait pris des billets à la loterie allemande. Ce détail, indifférent en apparence, pouvait, comme on va le voir, acquérir beaucoup de valeur entre les mains d'un rival ingénieux et prêt à tous les sacrifices.

L'époque du mariage était fixée et devait avoir lieu dans un délai fort bref, lorsqu'un beau jour M. Antonin reçut une lettre timbrée de Vienne en Autriche.

Cette lettre, qu'il décacheta d'une main tremblante et qu'il lut avec une inexprimable émotion, était ainsi conçue:

"Monsieur,

"Nous avons l'honneur de vous informer que le tirage de la grande loterie a eu lieu ce matin, et la satisfaction de vous apprendre que le numéro 2884 de la deux cent quarante-sixième série, numéro inscrit à votre nom et faisant partie des billets que vous avez pris, a gagné un des lots principaux, le petit hôtel situé dans la Bergstrasse, à Vienne, évalué trois cent vingt-huit mille florins, soit sept cent mille francs de votre monnaie.

"Il importe à vos intérêts que vous veniez prendre possession de l'immeuble. Votre présence est nécessaire pour les formalités d'usage, et si vous voulez vous défaire de l'hôtel, selon toutes probabilités, il sera utile de surveiller la vente par vous-même, afin d'obtenir les conditions les plus avantageuses, c'est-à-dire le prix d'estimation.

"Comme il est possible que, pris à l'improviste, vous ne soyez pas en fonds pour ce voyage, nous prenons la liberté de vous adresser une somme de mille écus, dont nous débitons le compte courant qui vous est ouvert dès ce moment à notre caisse.

"Vous pouvez, du reste, faire vos préparatifs à loisir; car il suffira que vous arriviez à Vienne d'ici à une quinzaine de jours.

"Veuillez, monsieur, disposer de nous en toute occasion et recevoir l'hommage de notre considération la plus distinguée."

Ces lignes éloquentes étaient signées d'un nom allemand parfaitement indéchiffrable.—Mais la lettre portait un caractère d'authenticité qui ne permettait pas le plus léger doute. M. Antonin trouva sous l'enveloppe la somme annoncée: trois billets de banque de mille francs chacun.

L'accès de joie fut si violent que l'avare faillit suffoquer; il relut vingt fois la précieuse lettre, et après s'être livré sans contrainte aux transports de son ivresse, il se modéra pour réfléchir mûrement à la ligne de conduite que lui imposait sa fortune nouvelle, et il reprit son masque de dissimulation afin de ne commettre aucune imprudence et de ne compromettre en rien son bonheur.

Le lendemain, la belle veuve disait à une de ses confidentes:

—Je ne sais que penser: j'ai vu mon prétendu hier au soir, il avait un air extraordinaire; il obéissait à je ne sais quelle préoccupation singulière, et il m'a semblé,—je me trompais sans doute,—qu'il cherchait à faire naître entre nous un différend et une querelle.

L'explication ne pouvait tarder à éclater.

—Voici, dans peu de jours, l'époque fixée pour notre mariage, dit la jeune femme avec un engageant sourire; avez-vous songé à faire publier les bans?

M. Antonin fut visiblement décontenancé par cette attaque, qu'il n'attendait ni si prompte ni si directe.

—Pardon, reprit-il avec un maladroit embarras, [illegible] voyez bien contrarié, mais il faut [illegible] que ce mariage soit différé.

[illegible] quoi, s'il vous plaît?

[illegible] importants....

[illegible]

—Je suis obligé de partir.

—Et où allez-vous?

—Oh! très loin: en Autriche, à Vienne.

—Eh bien! nous voyagerons ensemble. Le voyage n'est-il pas un délicieux emploi de la lune de miel.

—C'est impossible.

—Comment! monsieur, vous me refusez la première chose que je vous demande! Une chose si simple et dont vous devriez être enchanté! Mais prenez y garde! Si vous refusez de m'épouser avant votre départ, ce sera peut-être moi qui refuserai de vous épouser à votre retour. Ne m'aurez-vous pas donné le droit de prendre ma revanche?

—Vous ferez comme il vous plaira, madame.

—Quoi! vous me rendez ma parole!

—Je vous laisse toute liberté.

—C'est donc une rupture?

—Comme vous voudrez.

—Je l'accepte.

—Très bien! c'est une affaire terminée.

Voilà où M. Antonin voulait en venir. Sa nouvelle fortune changeait ses dispositions. La veuve cessait d'être un bon parti pour lui. Le mariage qui naguère était une excellente spéculation devenait une sottise, une folie dont l'avare se sentait incapable.

—Quand je ne possédais qu'un revenu de cinq mille francs, se disait-il, j'avais trouvé une femme de dix mille; maintenant que j'ai quarante mille livres de rente, je ne dois épouser qu'une femme de quatre-vingt mille. C'est clair, c'est juste, c'est évident.

Tout en faisant ce raisonnement et ce calcul, il partit pour Vienne, laissant la place libre à M. Albéric, qui ne laissa de la prendre, d'autant mieux qu'il l'avait bien gagnée.

Arrivé dans la capitale de l'Autriche, M. Antonin se fit indiquer la demeure du banquier de la loterie. Il se présenta le sourire aux lèvres, l'air modeste et calme, comme un homme qui sait dignement porter le poids de la prospérité.

—A qui ai-je l'honneur de parler? demanda le banquier viennois.

M. Antonin se nomma et attendit avec confiance l'effet que devait produire son nom.

Le banquier salua et attendit que l'inconnu expliquât le motif de sa visite.

Le nom ne suffisait pas, M. Antonin poursuivit en accentuant ses paroles:

—Je suis porteur d'un des billets que le sort a favorisés dans le tirage de votre dernière loterie.

—Vous avez gagné? reprit le banquier; c'est bien invraisemblable!

—Pourquoi donc?

—Parce que tous les billets gagnants nous ont été déjà présentés et que tous les lots ont été distribués.

Troublé, mais conservant encore son illusion, M. Antonin continua:

—Il y a erreur, sans doute; mais je suis en règle. Voici d'abord mon billet de loterie.

Et il le montra.

—Ce n'est pas là un des numéros gagnants, dit froidement le banquier.

—La preuve contraire est dans cette lettre d'avis que j'ai reçue.

Et il la montra.

—Je connais toutes les signatures financières de l'Allemagne, reprit le banquier, et je puis vous affirmer que celle-ci n'appartient à aucune maison de banque, et n'a jamais paru dans le commerce. Vous avez été joué; votre lettre est certainement une mystification.

—C'est impossible, car cette lettre contenait trois mille francs en bons billets que j'ai changés contre de l'or.

—Voilà une circonstance étrange, en effet ...

—Et qui détruit toute idée de mystification.

—Non pas! Cela prouverait seulement que le mystificateur avait un grand intérêt à vous faire voyager.

M. Antonin ne comprit pas ce que l'on pouvait gagner à son absence de Paris, mais ce qu'il fut forcé de comprendre, c'est que son billet de loterie ne valait rien. Le registre du banquier, paraphé par les autorités compétentes, constatait régulièrement le fait.

Il quitta Vienne, désolé, confus, et très intrigué de l'aventure. Retombé dans son état primitif et réduit à ses anciens cinq mille francs de rente, l'avare se repentit d'avoir rompu avec la veuve de dix mille livres; mais il ne désespéra pas de renouer cette affaire, et ce fut son premier soin aussitôt qu'il eût remis le pied sur le sol parisien.

Son voyage avait duré un mois.

—Le temps de me faire regretter, se disait-il avec une adorable fatuité.

Mais quelle ne fut pas sa surprise lorsqu'il apprit à son arrivée que l'aimable veuve était mariée de la veille, et que M. Albéric était son heureux époux!

Ce fut un trait de lumière pour le voyageur. Il se rappela les paroles du banquier viennois, et il comprit qu'en effet quelqu'un pouvait avoir trouvé son compte à dépenser mille écus pour le faire voyager.

—Mille écus pour épouser dix mille livres de rentes, c'est de l'argent bien placé, pensa M. Antonin en dévorant son dépit,—car il joignait à ses autres imperfections le défaut de n'être pas brave.

—Quelle heureuse invention que la loterie allemande! disait l'aimable veuve devenue Mme Albéric,—je lui dois mon bonheur.

C'est le seul suffrage que cette loterie ait jamais recueilli en France; le seul bénéfice peut-être qu'elle ait jamais octroyé à un de nos compatriotes,—et comme on le voit, sa prime ne lui a pas coûté cher.

EUGÈNE GUINOT.

COMMERCIAL.

NOUVELLE ORLEANS.

SAMEDI SOIR, 29 DECEMBRE 1849.

Nous avons reçu aujourd'hui les avis du Cambria la teneur de ces avis n'étant pas très claire, il nous est impossible d'apprécier la situation exacte du marché de Liverpool. En conséquence nous renvoyons nos lecteurs aux dépêches télégraphiques insérées dans une autre colonne.

La demande de coton a été modérée aujourd'hui; les ventes s'élèvent à 3,000 balles à des prix fermes.

600 boucauts de sucre ont été pris aux anciens cours. Environ 1,000 barils de mélasse ont changé de mains à 19½ et 20 cts le gallon.

La farine n'a pas varié. Les ventes s'élèvent à 1,300 barils. Le marché au maïs est dépourvu d'approvisionnement et les prix sont fermes. Les ventes de la journée s'élèvent à 4,000 sacs de 42 à 45 cts le boisseau; ce dernier prix est payé pour le maïs jaune choisi.

Les provisions n'ont pas varié et les transactions sont limitées. La graisse cependant est toujours très active—environ 9.0 barils et 1,100 barillets ont été vendus aujourd'hui.

Le change est le même.

Le fret n'a pas varié.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

—EXPÉDIÉS.—

Steamship Ohio, Schenck, pr New-York.
Steamer Child Harold, Pierce, pr Cincinnati.
Tuscumbia, Cable, pr St Louis.
E A Ogden, Haviland, pr Galveston.
Bunker Hill No 3, Miller, pr Louisville.
Navire Townsend, Richardson, pr Liverpool.
Calcutta, Woodside, pr Boston.
Barque Alvarado, Healy, pr New York.
Mount Washington, Pettingill, New-York.
India, Zieleger, pr Bordeaux.
Margaret, Morris, pr Glasgow.
Suwarrow, Thayer, pr Marseille.
Empire, Chandler, pr Boston.
Woodstock, Blair, pr Liverpool.
Brick Wm H Spear, Black, pr Philadelphie.
Major Eastland, Wells, pr Chagres.
Goelette Rafaela, Mistre, pr Sisal & Campêche.
Henry Plantagenet, Smith, pr Apalachicola
Havana, Simmons, pr Chagres.
J K Polk, Fredericks, pr Pensacola.
Sarah Elizabeth, Webb, pr Pensacola.

—ARRIVÉS.—

Navire Bellrock, Pendleton, de Thomaston.
Brick Potomac, Smith, de Long Island.
Goelette Mary Ellen, Seymour, de Matanzas.
Visitor, Wilson, de Rio Grande.
Mary Filkins, Harrison, de Rose Key.
Sylvester Gazner, ——, de Tampa Bay.
Elizabeth Hall, Tuthill, d'Apalachicola.
N C V Wright, de Pensacola.

—STEAMERS.—

Banner of Attakapas, Fuller, St Martinville.
Chalmette, Thomasson, de Lafourche.
California, Reynolds, de Mobile.
St Charles, Gilbert, de Mobile.
Ohio, Lewis, de Cincinnati.
Alhambra, Brickell, de St Louis.
Saladin, Coleman, de Louisville.
Correo, Johnson, de Bayou Grosse Tête.
J T Doswell, Kimball, de Natchitoches.
Eliska, Landry, de Bâton Rouge.
Natchez, Leathers, de Hard Times.
Die Vernon, Wilson, de Point à la Hache.
Enterprise, Graham, de St Louis.
Bertrand, Castillo, de St Martinville.
Flora, Jenkins, de Vermillion.
Duck River, Applegate, de Jefferson, Texas.
Bay State, Collier, de Cincinnati.
Globe, Brown, de Florence.
Planter, Wells, de Grenada.
Montgomery, Estes, de Princeton.
Delta, Green, de Cincinnati.

Au bas du fleuve et montant:
Un navire—nom inconnu.

—MEMORANDA.—

NEW-YORK, 20 décembre—Expédiés, brick Mary Ellen, Rawley, pour la Nlle Orléans;—21, Andrew, Deane, do.

CHARLESTON, 24 décembre—Expédiée, barque Convoy, Getty, pour la Nouvelle-Orléans.

LIGNE DE CUNARD.

D'ANGLETERRE.

Cambria, pour Boston............le 15 Décembre
America, pour New-York..........le 29 Décembre

D'AMERIQUE.

Cambria, de Boston..............le 2 Janvier
America, de New-York............le 23 Janvier

$50 de recompense.

LA récompense ci-dessus sera payée à quiconque fera recouvrer les marchandises qui ont été volées samedi dans la nuit, du magasin de MM. Lazard frères, rue des Français, encoignure Casacalvo. Les objets volés sont comme suit:
3 pièces soieries changeantes.
3 ou 4 pièces soieries brochées couleur.
2 pièces damassées pour meubles.
2 ou 4 pièces alpaca rayé satiné.
5 pièces indiennes rouge et différents autres articles.
LAZARD FRÈRES.
25 déc—6f

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE NASHVILLE.

Capital $300,000 payé.

Surplus de $60,000 en réserve.

JAMES WALKER, Secrétaire. JAMES A. PORTER, Président.

ASSURANCES contre l'incendie, les risques de Mer et Rivière, &c., [illegible] [illegible] W. [illegible], agent.

AUX AMATEURS DES ARTS.

MR ALEXANDRE TELBERMAYER informe le public et les amateurs, qu'il vient d'arriver de la Hongrie avec une grande et belle collection de tableaux des vieux maîtres, comprenant des: Corrège, André del Sarte; Rembrandt, Van Dyk, Carravaggio, et autres grands peintres des Écoles Italienne, Française, Flamande, Allemande, et que son exposition a lieu tous les jours de 9 heures A. M. à 5 heures P. M., au No 30, rue du Camp, au premier.

Les tableaux ci-dessus formaient autrefois la collection d'un noble Hongrois patriote, qui a dépensé à leur acquisition des sommes énormes et un temps considérable, et qui s'est fait assister dans son choix par les gens les plus compétents d'Europe. Les malheurs qui sont venus fondre sur son pays ont forcé cette personne de se défaire d'une collection qu'il estimait immensément. Au nombre des curiosités se trouve un magnifique cabinet du temps de Louis XIV, digne de l'attention des antiquaires.

M. Alex. Telbermayer ne devant rester que peu de jours à la Nouvelle Orléans, invite les acheteurs à se presser.

L'entrée de la salle est gratis. 21 déc

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, 28 décembre 1849.

LES Actionnaires de cette Institution sont prévenus que l'élection annuelle de trois Directeurs aura lieu conformément à la loi, au bureau de la Banque, lundi 4 février prochain, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.

31déc—4f V. ALLAIN, Président.

AUX PLANTEURS SUCRIERS.

UNE personne, qui a acquis une grande expérience en qualité de planteur sucrier à la Jamaïque et qui possède à fond l'art du distillateur, désire trouver à s'engager pour diriger une plantation sucrière en Louisiane, avec la certitude de pouvoir donner entière satisfaction dans cet emploi. Les renseignements les plus satisfaisants seront fournis et demandés.

S'adresser par écrit à N; boîte No 37, à la poste de la Nlle-Orléans. 31déc—au15fév

BOULANGERIE DES ÉTATS-UNIS.

VU le prix élevé de la farine, nous donnerons 22 pains d'une livre chaque pour une piastre, et 20 pains de 12 onces à dater du 1er janvier 1850.

H LEGENDRE & Co, 241, rue Julie.

31déc

Demande d'Institutrice.

UNE Institutrice capable d'enseigner les langues anglaise et française et un peu le piano, trouverait un emploi en s'adressant au soussigné. Les meilleures recommandations sont requises.

31 déc—3f H. GILLY, 81 rue St. Louis.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

WM. ARMSTRONG annonce au public et à ses amis qu'il a transporté son ancien établissement de Quincaillerie, etc., au No. 54, rue de la Vieille Levée, entre Conti et St. Louis, où il a le trouvera avec un assortiment complet de marchandises françaises, anglaises et du Nord, récemment importées, et à des prix réduits.

Nouvelle Orléans, 30 decembre 1849.

31 déc—19 f

AVIS—Le consigné prie les personnes à qui la goélette ITALIENNE pourrait devoir, d'avoir à présenter leurs comptes chez M. DESMAREZ, 194, Vieux Bassin.

31 déc—31 et 6

FROMAGE.—30 caisses de 12 fromages ronde de Hollande, en débarquement du navire Cephalide, venant de Bordeaux.

Aussi:—En magasin 300 barriques vin rouge de Haut-Brion, C. C. Bantirac et Quinsac, et 700 caisses Haut-Brion et Haut-Talence, qualité supérieure, à vendre par

31 déc—3f A. & Z. CAVELIER.

LES soussignés ayant fait eux-mêmes le choix des vins fins, liqueurs, fruits et conserves de toutes sortes ci-après énoncés qu'ils viennent de recevoir par le navire Cephalide, de Bordeaux, les offrent à vendre à des prix modérés, et en garantissent la qualité comme très supérieure:

250 caisses de 12 bouteilles vin blanc Barsac et Sauterne,

80	do	24 demi	do	do;
300	do	12 do	do	vin rouge des meilleurs crus;
100	do	24 do	do	do;
125	barriques	do	do	do;
70	demi	do vin blanc Barsac et Sauterne;		

50 caisses liqueurs superfines, eau-de-vie, curaçao, etc;
10 do anisette extra superfine;
130 paniers de superfine;
40 caisses fruits à l'eau-de-vie;
25 do do au jus;
10 do prunes Duate;
3 do gelées et marmelades d'abricots;
5 do moutarde de Maille;
12 boîtes livres entiers truffés;
100 demi do patés truffés assortis;
200 quarts do do do;
300 demi do cèpes à l'huile et champignons;
150 do do truffes au naturel;
50 do bouteilles do do;
50 do boites royons à l'huile;
900 do do sardines au beurre;
250 milliers bouchons fins;
5 do do à damejeannes;
10 do do à demi bouteilles;
4 do do à topettes;
6 douzaines couteaux pour ouvrir les boîtes de conserve.

FERROS FRERES,
31 déc—1m encoignure Royale et Dumaine.

COGNAC—40 demi, 30 quarts et 25 huitièmes [illegible] marque J. Erand—10 demi et 20 quarts de [illegible]—10 demi et 10 quarts de J. Casany & Co—10 demi et 22 quarts de John Durand & Co. LaRochelle—61 demi et 125 quarts d'Alex. de Montezun 1840—25 demi et 34 quarts d'A. de Mondore 1840—15 demi et 25 quarts de Magtory 1834—15 demi et 20 quarts de Jean Louis 1811—10 quarts de J. J. Durand fine champagne 1846—10 quarts idem 1815—5 demi et 10 quarts de J. J. Durand cognac 1847—5 demi et 10 quarts J. J. Durand cognac—9 quarts J. J. Durand 1816—3 demi et 5 quarts Otard Dupuy & Co 1818—3 demi et 5 quarts idem 1846—9 pipes genièvre de Hollande.

Dans les magasins de la Douane et à vendre par J. & J. TARDOS, 31, Vieille Levée.

31déc

TABAC DE CUBE—40 balles Tabac de Cube pour capes et trippes, à vendre par
31déc J. & J. TARDOS, 31 Vieille Levée.

TABAC DE YARA—pour Capes, d'une qualité supérieure, à vendre par
31 déc J. & J. TARDOS, 31 Vieille Levée.

TABAC DE VUELTA de Abajo, pour capes et trippes, qualité supérieure, à vendre par
31 déc J. & J. TARDOS, 31 Vieille Levée.

CIGARES DE LA HAVANE—En débarquement du brick Cyclope et en magasin, un assortiment de cigares des meilleures manufactures, à vendre par J. N. RICULFI,
31déc 17, Commune.

EN débarquement du navire Céphalide, de Bordeaux:—5 demi et 20 quarts pipes eau de vie Pinet Castillon, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co,
31déc 17 & 19, St Louis.

EN débarquement du navire Radius, du Havre—25 paniers champagne Anges Bleus, bouteilles;—15 do do do demi bouteilles, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co,
31déc 17 & 19, St Louis.

EN débarquement du navire P. Hattrick, du Havre:—100 paniers champagne Ruinart père et fils, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co,
31déc 17 & 19, St Louis.

EN débarquement du navire Rouennais, du Havre et à vendre par les soussignés,
100 paniers de 12 bouteilles, vin de Champagne,
50 do 24½ do do.
FERROS FRERES,
31 déc—15f Enc. Royale et Dumaine.

EN débarquement du navire Céphalide, de Bordeaux,
500 caisses de 12 bout. vin St Julien et St-Estèphe,
50 barriques vin de Bordeaux Queyries,
50 do do do St-Estèphe Médoc,
50 do do do Pauillac,
300 boites sardines à l'huile,
1000 do do do,
600 do do do,
100 milliers bouchons.
FERROS FRERES,
31 déc—15f Enc. Royale et Dumaine.

FAYETTE FOUNDRY.

DAVID GRIFFEY, Propriétaire,

CINCINNATI (OHIO.)

LES soussignés nommés agents de cette fonderie, sont prêts à contracter pour
Machines à vapeur,
Moulins à sucre,
Moulins à scies,
Machines à dessécher,
Et en général pour toutes sortes d'ouvrages de fonderie qui seront garantis tant pour la qualité de l'ouvrage que pour celle des matériaux. M. Wm Tift, ayant une expérience de vingt années dans la construction des machines pour sucreries, espère pouvoir donner la plus entière satisfaction.
S'adresser à WM TIFT, au Verandah,
ou à AUGUSTIN & THIBAUT,
25 déc—3m 10, rue Conti.

HUILE DE PALME—Boucauts et tierces en quantité à la convenance des acheteurs.
HAYMAN & HOLDEN,
21nov 96, rue des Magasins.

CIMENT—1,000 barils de Newark & Rosendall, en débarquement du navire Avalanche; 2,000 barils do et 1,000 barils Nelson & Brown Rosendall; 300 barils Louisville et 900 de ciment Romain, à vendre par HAYMAN & HOLDEN,
6 déc 96, rue des Magasins.

CHAUX—3,000 barils chaux fraîche de Thomaston, en débarquement de la barque A. H. Kimball et du brick Zenobia, à vendre par
HAYMAN & HOLDEN,
6déc 96, rue des Magasins.

Marchandises Françaises.

RECU par les navires William et Buena Vista, du Havre, et à vendre par le soussigné,
1 caisse taffetas uni et couleur, No 1 1/2 @ 9,
1 do dentelle blanche brodée fil,
1 do fleurs artificielles,
2 do colonnade légère,
2 do rubans Gros de Naples, façonnés,
1 do Gros de Naples, glacé, et modes,
4 do robes de mousseline brodées,
2 do rideaux de table brodés,
4 do do de mousseline idem,
4 do mousseline brochée à carreaux.
FRED. BONIS,
66, rue Conti en face de la Banque de la Louisiane (au premier).
4 déc

Damasse—Damasse.

ETOFFES damassées pour rideaux, nuances et couleurs assorties, article supérieur à 35 cents la yarde, chez
U. LAROUSSINI & Co, Maison Rouge,
29 nov entre les deux marchés, sur la Levée

DEPOTS DES VERITABLES FRICTION MATCHES DE Wm A. CLARK,

No 200, Rue du Cirque

No 114, Vieille-Levée, entre les deux marchés

L A GUILLEMAIN,
15 mai—1an Agent

Chaudières du Tennessee.

UN assortiment complet de chaudières à sucre et grilles à feu de la fonderie "Stewart & Dick" Tenn., en débarquement du steamer Jamestown, à vendre par J. U. LA VILLEBEUVRE,
15 déc 157, rue Carondelet

Changement de Domicile.

LES soussignés ayant transféré leurs magasins à l'encoignure Moreau et Mandeville et Moreau et Espagne, 3me municipalité, ont l'honneur de prévenir leurs nombreux clientèle et le public en général, qu'ils continueront comme par le passé, leur même genre d'importation directe, des Vins, Eau de vie, &c., &c., et chercheront plus que jamais à mériter la continuation de leur bonne patronage.

BOYER FRERES.

NOTA.—Ils offrent à vendre par les navires Merchant et Lincoln et Walker, incessamment attendus, 200 barriques vin rouge bon ordinaire, p. famille; 100 barils vin blanc Haut-Sauterne, 1re qualité, [illegible] qualité cognac, de pâtes.

[illegible] TURPIN, [illegible] la Vieille Levée No 20.

2 sept—1an

Ni le capitaine ni le consignataire de la barque française LA CEPHALIDE, de Bordeaux, ne seront responsables des dettes que pourra contracter l'équipage. DOMINIQUE LANATA,
31déc Nos 9 et 10 rue Jefferson

Le navire RAIBUS, cap. Dillingham, venant du Havre, est maintenant en déchargement vis-à-vis la rue St Philippe. Les consignataires par ce navire sont requis de faire prendre livraison de leurs marchandises sur la levée. Celles dont les permis n'auront pas été obtenus dans le délai de cinq jours, seront envoyées dans les magasins publics aux frais et risques de leurs consignataires.
V & E MAIGNAN,
29 déc 86, rue St-Louis.

Les consignataires de marchandises par le navire français ROUENNAIS, capitaine Guignot, du Havre, sont priés de faire leur entrée dans les cinq jours, autrement leurs marchandises seront envoyées aux magasins de la Douane après le dit délai.
27 déc—5 J. H. EIMER.

Ni le capitaine, ni le consignataire du navire français ROUENNAIS, capt. Guignol, du Havre, ne seront responsables pour les dettes que l'équipage du dit navire pourrait contracter.
27 déc—3f J. H. EIMER.

Le navire AMERIQUE, capitaine Josse, de Bordeaux, est maintenant en déchargement vis à vis le marché aux légumes, Première Municipalité. Les consignataires sont priés de prendre leurs permis en douane sous cinq jours de cette date, ou leurs marchandises seront envoyées aux entrepôts publics à leurs frais et risques.
DOMINIQUE LANATA,
27 déc Nos 9 et 10 rue Jefferson

La barque CEPHALIDE, capitaine Renaud, est en déchargement vis à vis la Maison rouge, Première Municipalité. Les consignataires sont priés de retirer leurs permis de la douane sous cinq jours de cette date, ou leurs marchandises seront envoyées aux entrepôts publics à leurs frais et risques.
DOMINIQUE LANATA,
27 déc Nos 9 et 10 rue Jefferson

Le navire BARKAWAY, capitaine Foucard, de Liverpool, est actuellement prêt à débarquer son chargement en face du poteau 29 de la seconde municipalité. Les consignataires voudront bien obtenir leurs permis et venir recevoir leurs marchandises dans le courant de cinq jours, sur la Levée, autrement elles seront emmagasinées à leurs frais et risques.
H. V. BAXTER,
27 déc 69, rue Commune.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Département de l'Est—Jury Medical.

Dr J Lebatut, président,	Dr C Delery,
H Lewis,	W Stone,
A Hester,	M Cannon, ph.
C Turpin,	P A Bertrand, ph. sec.

Liste des médecins, pharmaciens, sages-femmes et dentistes, licenciés depuis le mois de décembre 1847 jusqu'au mois de décembre 1849.

Médecins.

Alexander John J.	Jones Thomas H,
Adler Emmanuel Jacob,	Kovalosky K,
Andrews J L,	Lagié William,
Allemoz Jr J S B,	Laborel David de
Archer John G,	Lowe John L,
Barker Richard D,	Lafaye Claude J. B,
Bismont J B,	Lapeyre Joseph M,
Bickell D W,	Langenbecker A F C,
Booth A G,	Lémot François Alex.,
Blache Louis,	Milner W A,
Bernard Ph Lucien,	Moe de La Rosa Joe M,
Browning George,	Moss B H,
Bull Dorie S,	Molt Martinez,
Cartwright Samuel,	McDaniel H Richardson,
Carter John,	McMillan Robert,
Cross G W,	McGee J C,
Caudon Charles A,	McCracken,
Canton Francisque,	McLeod A Miles,
Copes J F,	Pettigrew,
Cochrane J H,	Pinchard Battier T,
Doublin Claude,	Porter David M,
Dietz Valdemore,	Pelm Hugh,
Dreuxflourg Louis T,	Pechman Matthews,
Dydynski L,	Powell H Joseph,
Ebert Ed,	Rankin Alex,
Ford Dixon Jr,	Rossy T. W,
Fenner Sigmund C,	Rasel Louis Toussaint,
Franklin John,	Simonds J C,
Galvan Joseph,	Smith Pierre,
Gaillard E K,	Saunders C M,
Greig Alexander,	Stull George T,
Gibbs Robert G,	Tucker F. W,
Hogg Thomas,	Thiery Antoine,
Hood W. N,	Tompkins F
Harper W W,	Vanderlinden Pierre,
Heyman C David,	Warfield George W,
Hart W Frederick C,	Welman H W,
Hubbard John M,	Waddell,

Pharmaciens.

Albers F B,	Kennedy Hugh,
Beach F D,	Kaltayer Frederick,
Corey F M,	Llado,
Gandolfi Giuseppe,	Wilder William,
Jarvis Nathan,	Olivella.

Sages-Femmes.

Begey Marie Elizabeth,	Kobie Fredericke,
Piahe Caroline,	Monner Jeanne Suzanne
Jeunger Ann Margaret,	Rey Rose.

Dentistes.

Smith G. W.

P. A. BERTRAND, Secrétaire.
17 déc—1 an 15 et 30

CHANGEMENT DE DOMICILE.

P. A. LANAUZE & CO.,

IMPORTEURS DE QUINCAILLERIE,

ONT transporté leur magasin au No. 30, Vieille-Levée, entre St-Louis et Conti. 27 déc—3m

EN débarquement du navire Amerique, capitaine Josse, de Bordeaux:
2 caisses 20 mille capsules à bout. No 14 et 15;
1 do étiquettes dorées assorties;
10 do muscat rouge, vert et jaune;
20 do 25 paniers anisette superfine,
10 do liqueurs assorties do;
2 balles 1 sections fin pointes en sacs de 500,
1 do do do de 16 lignes do,
3 do do ordinaires en sacs de 1000;
20 caisses prunes séchées en boîtes de 2 à 5 liv.,
20 do do do boîtes transparentes;
6 barriques vin rouge vieux Clart Milon, Pauillac Médoc;
10 do do do grand vin Château Léoville;
10 do do do Château Haut-Corbian;
1/4 pipes J. B. Clert vieux cognac 1821, 1re pre.
A vendre par B. TALAMON,
27 déc 180 et 186, rue Royale.

EN débarquement et à vendre—25 paniers champagne en grandes et demi bouteilles, de la marque renommée E Cliquot, par
B. TALAMON,
27 déc 180 et 186, rue Royale.

SARDINES de la marque A. Gillet & Co—10 caisses sardines à l'huile en grandes boites;
30 do do do 1/2 do;
30 do do do 1/4 do;
A vendre en débarquement du navire Rouennais, du Havre, par B. TALAMON,
27 déc 180 et 186, rue Royale

LE soussigné offre à vendre à des prix modérés les articles suivans reçus par les derniers arrivages du Havre, de Liverpool, New York et de Boston—
Manteaux satin à la reine, grande nouveauté.
Manteaux mérinos cachemire, do
Mantelets en taffetas couleurs changeantes, do
Mantelets satin ouatés et non ouatés, do
Mantelets en moire, do
Mantelets pour enfans, do
Chapeaux mérinos pour hommes, dames et enfans.
Caleçons mérinos pour hommes et pour dames.
Bas de soie et de coton de toutes descriptions.
Chaussettes de laine et de coton assorties.
Mousseline pour rideaux et pour moustiquaires.
Coutil pointe en piqué pour grands lits.
Couverture en molleton pour grands et petits lits.
Percale blanche unie de toutes les qualités.
Percale blanche brochée, (brillante)
Percale en couleur.
Coton blanc superfin pour chemises (des Indes)
Colonnade assortie, percale en couleur,
Toile à drap française et anglaise de 12/4;
Toile d'Irlande, Bretagne et platille;
Ouvré de Russie et d'Ecosse;
Serviettes et nappes damassées;
Serviettes à liteaux en couleur;
Services de table français et anglais;
Nappes damassées depuis 10 couverts jusqu'à 30
Beige imprimée 10/4; châle cachemire imp. id tartan
Tapis français, descente de lit;
Alpaca noire et en couleur;
Mousseline de laine noire 3/4 et 3/4;
Etamine noire et en couleur;
Flanelle blanche, rouge et jaune,
Flanelle française, dite mousseline;
Indienne en couleur et demi deuil;
Indienne à meuble unie et damassée;
Taffetas noir en 3/4 4/4 et 6/4;
Gros d'Ecosse, satin à la reine, levantine;
Serge, moire et florence assortis;
Mouchoirs Madras véritables; do do imitation
Châles barège noirs; Barège noir en pièce;
Barège imprimé; Voile barège noirs et verts;
Coutil et Gingas à matelas;
Coton écru et blanc 3/4 4/4 5/4 et 10/4;
Coton blanc croisé;
Frange et passementerie; Gants chevreaux;
Do soie avec manchettes;
Merinos et alpacca en couleur;
Mousseline laine couleur unie, velours soie;
Mouchoirs linon batiste claire;
Mouchoirs batiste ourlés à jours;
Mouchoirs batiste brodés et garnis de dentelle;
Mouchoirs batiste pour hommes;
Mouchoirs batiste pour enfans;
Mouchoirs soie foulards;
Crêpe noir et blanc, dentelle valencienne;
Casquettes en drap pour enfans;
Plumeaux plumes grises;
Corsets patentés sans coutures;
Eventails en ivoire et en nacre;
Boîtes à ouvrage en palissandre;
Fil patenté de Marshall;
Coton à coudre en bobines, d'Alexandre;
Soie à coudre d'Italie;
Galon assorti du No 2 1/2 à 30;
Tartan pour manteaux, drap et casimir;
Eau de fleur d'oranger triple,
Vinaigre de toilette de Bully, infaillible pour détacher la peau.
D. B. MACARTY,
5oct 226, Bourbon.

VICTOR

RUE ST-CHARLES No 16.

Importeur de marchandises françaises, anglaises et américaines,

A L'HONNEUR d'annoncer à ses habitués de la ville et de la campagne qu'il a fait l'ouverture de ses nouvelles marchandises françaises, reçues par les navires Brunswick, Charron, Narragansett, Creole et Vesta, du Havre, qu'il offre à vendre en gros et en détail,
5 caisses chapeaux soie extra-fin,
50 douz. chemises toile fine, nouveau modèle,
60 douz. do coton devant toile,
70 douz. do do couleurs assorties,
900 douz. gants Jouvin, do assorties.
Un grand assortiment de cravates noires et couleur, chemises de flanelle, caleçons tricots, chaussettes blanches, écrues et en couleurs, mouchoirs pour hommes, do pour dames, garnis en valenciennes, nécessaires de toilette pour hommes et pour dames.
Porte-monnaies pour hommes et pour dames, cadre en acier, do do double ressort, do chevalières de fer, do do, triple ressort, do visites à jour et à ressorts dorés, do carrés, en argent, do forme gibecière, or et argent, do écaille incrusté, or et argent, do écaille, écussons à filets, do blancs, ouïes or or, do écaille incrusté or et argent, do ivoire, tabatières en écaille, filets or et argent, épingles en écaille, en buffle et autres, riches cannes de fantaisie, brosses à tête en écaille et autres, un grand assortiment de parfumerie de belle qualité, fabrique de perruques, toupets et frisettes, un grand assortiment de cheveux longs pour Messieurs les coiffeurs, etc. etc.
VICTOR,
13nov 16, St-Charles, entre Canal et Commune

ARTICLES DIVERS à vendre par SECOMB & VOORHIES, No. 14, rue Tchoupitoulas,
BEURRE—60 demi barils de choix, en rouleaux; 20 firquins Goshen; 200 barils de l'Ouest.
FROMAGE—300 caisses de l'Ouest; 150 caisses des laiteries d'Angleterre.
WHISKEY—100 barils de la marque extra d'Oliver.
ALCOOL—40 barils, preuve de 92.
CHANDELLES—500 caisses qualités Star, de Verdi, Phillips & Co.
HUILE DE GRAISSE—100 barils No. 1, d'hiver,
[illegible] demi barils pour familles.
[illegible]
[illegible] pois-ronds et épaules.
[illegible]

LE Sr PETREMANT

A l'honneur d'informer MM. les habitans de la ville et de la campagne qu'à Justo à M. Peyg, dans l'établissement de confiseur, situé encoignure Saint-Louis et Royale.

Confiseur, liquoriste et chocolatier de plus en fin, le sieur Petremant ne néglige aucune des connaissances qu'il a acquises dans l'exercice de ces professions, pour donner aux produits qui sortent de ses laboratoires les degrés de perfection dont ils sont susceptibles.

Les Dames de la Louisiane n'auront qu'à visiter son Etablissement; pour avoir la preuve que, le jour de l'an approchant, le sieur Petremant n'a rien oublié pour satisfaire leur bon goût devenu proverbial.

M. Petremant fait encore savoir qu'ayant d'excellents cuisiniers attachés à son Etablissement, et étant pourvu d'un immense matériel pour service de table, se chargera de confectionner, transporter et servir à domicile, soit en ville, soit dans les environs, tout repas, collations, desserts ou autres, qui lui seront demandés. 20déc—10f

DEMANDE D'EMPLOI.

UN Français de 24 ans, récemment arrivé, désire trouver à professer dans une institution ou dans des maisons particulières ce que contient l'énumération suivante:

L'Ecriture, la Géographie, l'Arithmétique, la Géométrie, le Dessin Linéaire, le Dessin Lavis, le Dessin Topographique.

La théorie et la pratique du nivellement et de levé des plans.

L'arpentage.

Outre cela, il pourrait donner les premières notions de musique.

MM. les pères de famille ou directeurs d'institution, qui voudront bien l'honorer de leur confiance, n'auront qu'à adresser leur demande au bureau de l'Abeille.

Il promet à l'avance d'être raisonnable pour les appointemens. TRIANT.

29 déc—6

LES héritiers ou parens de feu DOÑA VERONICA CAMBRE, de Natchitoches, sont priés de s'adresser au soussigné pour affaires qui les concernent.

F. A. LULING,

Bureau No 13, maisons neuves de Duncan, entre les rues Douane et Bienville. 24 déc—1m

LIQUIDATION.

A dater du 1er janvier 1850, le soussigné pour cause de cessation de commerce réduira les prix de toutes ses marchandises et les vendra exclusivement qu'au COMPTANT.

29déc D. B. MACARTY, 226, Bourbon.

CHANGE SUR PARIS—Traites à soixante jours de vue, en somme à la convenance des acheteurs, et à vendre par
J. F. BERCIER & Co.
7 déc 54, Vieille Levée

Vente de livres au prix coutant.

C. GODIN, Libraire-Relieur, rue de Chartres, 133.

AYANT l'intention d'écouler entièrement son stock de librairie, invite les personnes qui auraient le désir d'acheter des livres à bon marché, de venir visiter son magasin afin de profiter d'une occasion aussi avantageuse; il reste encore à vendre un bel assortiment de livres en volumes, livres pour étrennes, classiques, latins et français, par Charpentier, ainsi que la collection de l'Edition Canis, et un grand choix d'ouvrages divers de différents formats. 29 déc

EN vente à la librairie de V. Hebert, 49 rue de Chartres—La vingt-septième livraison du VICOMTE DE BRAGELONNE, ouvrage faisant suite aux Trois Mousquetaires, par Alexandre Dumas.
29 déc

LES soussignés ayant pris des arrangements pour la liquidation définitive de leurs affaires de détails, arrêtées au 31 décembre courant, prient les personnes qui leur doivent de venir régler leurs comptes d'ici à cette époque.

Nouvelle Orléans, 20 décembre 1849.

L. E. SILVESTRE & Co,
21déc—10f 36, rue de Chartres

SUMAC de Sicile, Alun, Couperose, Bois de Campêche et de Fustic, Acide nitrique, &c. &c., pour teinturiers, à vendre par
H. BONNABEL, Droguiste,
29déc 27, rue Tchoupitoulas.

BOITES à médicamens pour navires et pour familles, garnies de flacons carrés et contenant un assortiment complet, à vendre par
H. BONNABEL, droguiste,
29 déc 27, rue Tchoupitoulas.

HUILE d'œillette et huile Coton, pour brûler dans les lampes dites Carcel. Ces deux huiles sont parfaitement épurées, elles sont arrivées par le Manchester du Havre et seront vendues en gros et en détail par H. BONNABEL,
Pharmacien droguiste, rue Tchoupitoulas, encoignure Natchez. 29 déc

EN débarquement du navire Amérique, capitaine Josse, venant de Bordeaux:
27 demi barriques vin rouge St-Julien No 1,
20 do do vinaigre de vin blanc,
2 caisses de 25 paniers anisette de Chauvet,
10 do 12 paubans marasquin;
5 do 12 cruchons curaçao;
10 do 12 bouteilles liqueurs assorties;
30 do do cerises à l'eau de vie;
10 do 12 do fruits au jus;
2 do 100 demi boites royans à l'huile;
4 do 100 do do rillettes truffés;
1 do 30 carafes truffes Thesonneau;
20 do 12 cruchons gd. mise pour Curaçao;
30 do 12 do petit do do;
50 paniers de 100 bouteilles vides 24 onces;
2 futailles contenant 30,000 bouchons, à vendre par NUMA LACOSTE
29 déc 147 rue Royale

EN débarquement du navire Céphalide, capitaine Renaud, venant de Bordeaux:
30 caisses de 12 bouteilles cerises à l'eau de vie,
25 do 12 paubans anisette do,
5 do 25 paniers anisette de Chauvet, à vendre par NUMA LACOSTE,
29 déc 147 rue Royale

Burgundy Port et Vin Madeira

LES soussignés offrent à vendre à arriver par le brick Lodebar, capitaine Skinner, attendu de Cadix:
100 quarts barriques Burgundy Port, marque Lacave et Echecopa,
300 quarts barriques vin Madère do do.
Les vins ci-dessus sont de qualités supérieures et seront vendus en lots à la convenance des acheteurs.
DUFOUR, WILLIAMS & Co,
29 déc 35 rue Natchez

Dix piastres de Récompense

SERONT données à quiconque logera dans une des geôles de la ville, la griffonne URSULE, âgée de 24 ans, ayant sur le cou des cicatrices. S'adresser rue du Camp. No 97. 29 déc—6

ETRENNES! ETRENNES!

VICTOR HEBERT, Libraire, 149 rue de Chartres,

VIENT de recevoir par les derniers arrivages du Havre un assortiment considérable d'objets de fantaisie pour Noël et Jour de l'An, qui, en considération de la liquidation seront vendus à des prix excessivement réduits:
Ouvrages nouveaux illustrés richement reliés, pour jeunes gens,
pour jeunes filles et jeunes garçons,
Livres pour enfans,
Keepsakes et ouvrages pour salons,
Livres de Prières, diverses reliures, riches et ordinaires,
Albums, buvards, portefeuilles, agendas, carnets,
Objets de musique, Bénitiers, Christs, Anges,
Chapelets, Reliquaires et Médailles,
Objets en porcelaine, tels que vases, cornets, cassolettes, coupes jardinières, flacons, boîtes, etc.,
Boîtes à ouvrages pour dames, nécessaires pour dames, boîtes à odeurs, boîtes de couleurs, de mathématiques, de jeux, de tapisseries et vides,
Papeteries en bois de rose et autres,
[illegible]
Cartonnages pour bonbons. 22 déc—15f

BOTTES, BRODEQUINS, SOULIERS—175 caisses actuellement en déchargement des navires Sultana, Sheffield et Tobacco, à vendre par G. W. DUNBAR,
27 déc 30, rue Douane

Bottes, Souliers, Brodequins.—900 caisses en déchargement des navires Toronto, Sheffield, Chas. Devens et Robert Hooper, à vendre par
R. G. HOBBS,
24 déc 12, rue de la Douane.

CHAPEAUX—1,800 caisses chapeaux et casquettes d'hommes, comprenant un assortiment complet de soie noir, de Russie, soierie, chapeaux de chasse pour le Mexique et la Californie.

Chapeaux et casquettes d'enfants et de nègres, à vendre par R. G. HOBBS,
18déc 12, rue de la Douane

CHAUX—500 barils chaux fraîche des carrières de marbre du cap Girardeau, en débarquement des bateaux St Louis et Josiah Lawrence, à vendre par P. H. MONSSEAUX,
3oct 218, rue St Louis.

RECU par le steamship Ohio, de New-York, à la librairie de VON. HEBERT, 149, rue de Chartres, les Vingt-Cinquième et Vingt-Sixième livraisons du Vicomte de Bragelonne, ouvrage faisant suite aux Trois Mousquetaires, par Alexandre Dumas. Mémoires, procédé nouveau sur la fabrication du sucre. 27 déc

BAYETAS & CANTONES—15 balles meilleures qualités des manufactures de M John Edwards & Son, en déchargement du navire Adeline de Liverpool, à vendre par
R. D. BLOSSMAN,
18 déc 12, rue Conti.

NOUVELLEMENT reçu par le navire Merchant venant de Bordeaux:
Sardines de la nouvelle pêche, en boîtes, demi-boîtes et quarts de boîtes.
Conserves alimentaires,
Champagne, cèpes, truffes et petits pois, nouvelle récolte.
75 douzaines pots de moutarde assortie.
75 do do do fine, aux herbes, do
10 caisses eau de noix.

Vins en barriques pour Familles:
10 barriques vins [illegible]
[illegible] fromages Roquefort.
Pâtés assortis truffés, de toutes grandeurs.
A vendre par J. PIKE,
8oct encoignure Royale et St-Pierre

DIVERS—Un bon assortiment de fruits au jus, pâtés truffés, confitures, liqueurs superfines, vins fins et de toutes espèces de conserves se trouve à vendre au magasin de
DUNTZE & IKEN,
20 déc encoignure Royale et Conti.

PRUNES SECHES—17 caisses de prunes sèches en grande pauban, à vendre par
DUNTZE & IKEN,
20 déc encoignure Royale et Conti.

ARACK—2 pipes d'Arrack de Goa, à vendre en quantités convenables aux acheteurs.
DUNTZE & IKEN,
20 déc encoignure Royale et Conti.

VINS—Reçu dernièrement:
40 quarts Vin Oporto, première qualité;
100 petits barils Vin de St. Vincent;
A vendre par P. CUSACHS,
24 déc encoignure St-Philippe et Condé.

EAU DE-VIE ESPAGNOLE.
40 petits barils Eau-de-vie Espagnole,
En magasin et à vendre par
P. CUSACHS,
24 déc encoignure St-Philippe & Condé.

CIRE ET MIEL—Reçu récemment de la Havane:
600 livres cire blanche;
20 barils Miel d'abeilles;
A vendre par P. CUSACHS,
24déc enc St-Philippe & Condé

CARBONATE DE SODA—8 barriques, à vendre par E. J. HART & Co,
18 déc 78, rue Tchoupitoulas.

MAGASIN DE FOURRAGE—Foin, avoine, son, à vendre par E. CHAPMAN, [illegible] Tchoupitoulas.

X. LAMBERT, [illegible] assortiment de vins, liqueurs, [illegible] [illegible]

VINS en magasin et à vendre [illegible]

Guinness & Co.

12, rue du Camp,

MARCHANDS DE

Jolis Articles de Fantaisie,

PLUMES EN OR, &c.

ONT récemment ouvert un assortiment d'ARTICLES DE FANTAISIE, choisis avec soin et convenables pour être des PRESENTS; ils consistent principalement en:

Nécessaires riches;	Porte-Monnaies;	Pupitres;
Boîtes à musique;	Lorgnettes de théâtre;	Bougies;
Boîtes à ouvrage;	Porte-Bouquets;	Cannes;
Toilettes;	Boîtes à gants;	Jarz;
Accordéons;	Boîtes à bijoux;	Poupées;
Portefeuilles;	Boîtes à aiguilles,	Vases;
Boîtes à cartes;	Papeterie;	Ridicules;
Jolis Albums;	Boîtes à odeur,	Curiosités;
&c.	&c.	&c.

Nous avons en outre ouvert un *Grand stock de* PEIGNES, BROSSES ET PARFUMERIE. Toilette de [illegible] pour Messieurs; effets de voyage, [illegible] de partie de plaisir.

GUINNESS & Co., Marchands de Jolis Articles de Fantaisie, Plumes [illegible] &c.

13 déc—1m 12, RUE DU CAMP.

Fusils et Pistolets.

RECEMMENT reçu par l'Ohio, quelques REVOLVERS de COLT et d'ALLEN.
Aussi—Quelques [illegible] de Fusils et Carabines; Poires à poudre; Sacs à plomb, Gourdes, &c. &c.

GUINNESS & Co., *Marchands de Jolis Articles de Fantaisie, Plumes en or, &c.*

13 déc—1m 12, RUE DU CAMP.

LYCÉE DE LA 2me MUNICIPALITÉ.

LES cours du lycée commenceront VENDREDI 21 courant, à 7 heures P. M. Le célèbre docteur MITCHELL de Cincinnati qui doit faire 12 lectures sur l'astronomie, commencera ce jour indiqué ci-dessus. Il sera suivi par d'autres professeurs de talents qui feront des cours dans les différentes branches des sciences, pendant l'hiver, ainsi que le prescrit l'ordre ance qui crée la bibliothèque et le lycée. Les prix d'admission aux cours entiers qui doit se composer d'environ 40 séances sont:

Billets pour un cavalier et deux dames, $8 00
do do pour une personne, 5 00
Entrée pour une seule séance, 50 c.

On peut se procurer des billets d'entrée en s'adressant à l'honorable J. Baldwin ou à l'un des membres soussignés du comité, ou au bibliothécaire. Les billets d'entrée pour une séance peuvent s'obtenir à la porte.

N. R. JENNINGS, EDWARD McPHERSON, EDWARD RAWLE. Comité de la bibliothèque et du Lycée. 20déc

Institution Française et Anglaise.

MADAME VEUVE MONTILLY a l'honneur d'informer ses amis et le public, que de retour à la Nouvelle-Orléans pour s'y fixer elle ouvre de nouveau un externat de jeunes demoiselles.

Le patronage que son établissement a obtenu autrefois, les jeunes dames dont l'éducation s'est faite chez elle, et qui sont aujourd'hui l'ornement de nos salons, sont les recommandations que Mme Montilly offre aux parents qui voudront bien lui confier leurs enfans. Ne désirant prendre que peu d'élèves, elle donnera tous ses soins au perfectionnement des études, et s'efforcera de former à la fois leur cœur et leur esprit.

Références—MM Soulé, Farnet, Glasse, Sam. Locke, Chopard, Delpeuch, Eversbed, Boyer, Vogel, Maignan, Rocheroau, Duncan, &c.

27 déc—7f 3 p e.

Leçons d'Anglais et de Français.

COURS COMPLET

DANS CES DEUX LANGUES.

PAR

Wm J. JOHNSON & A. DUCHIRON,

Bourse des Négocians,

Dans le bureau occupé par la Chambre du Commerce.

Heures: de 5 à 10 P. M. 22 oct—6m

Université de la Louisiane.—Département Académique.

Encoignure Common et Philippa.

Professeurs pour la session de 1849—50

Latin et grec, Geo C. Anthon A M principal
Mathématiques et anglais, C. W. Sears.
Classiques et anglais, W. C. Duncan A. M.
Langue et littérature française, Marc [illegible]
Les prix varient de $4 à $10 par mois.
Il y a une classe pour les enfants au-dessous de 6 ans. GEO. C. ANTHON A. M. principal.
29 oct—6m

GAMBLE & BOYLE, No. 9, rue Bienville, recevront dans ce moment par les navires Andrew Cato et Virginia, de Liverpool, les marchandises suivantes, convenables pour le marché mexicain:

Indiennes 9/8, mousselines et organdies imprimées, 9/8, de noir et blanc; coton à coudre en bobines et pelotes; bretagne et mouquills, platilles 7/8 et 4/4, crêas bregantes, coutil fantaisie, coton 6/4 imperial, 4/4, bayettas de cien hilos, flanelle blanche, primera, percaline et draps, mouchoirs rouges imprimés, coutil coton satin en couleur, 3/4, 7/8 et 4/4; mouchoirs anglais Cambric, &c.

Ainsi que les articles suivants, sur lesquels ils appellent l'attention des acheteurs:
Toiles d'Irlande, 4/4 assorties.
Toiles à drap, 5/4, 10/4 et 12/4.
Toiles de Paris et Jaconats imprimés.
Gingas 3/4 et batistes.
Colettes et toiles grises de différentes qualités.
Ouvrées et damassées de 5/4 et 10/4.
Serviettes et nappes damassées.
Ouvrées œil de perdrix et buckabacs.
Coutils fantaisie, blancs et gris.
Toiles grises pour habitation.
Mouchoirs batiste fil pour hommes et femmes.
Soie à coudre et dentelles assorties.
Châles laine à carreaux et cachemire.
Bobinet 12/4 et bras fil.
Mousselines suisses, unies et à carreaux.
Tarlatane et percales blanches, 4/4.
Indiennes rouges à fond orange.
Ginghams et percales pour doublures.
Brown Hollande et fil paletots.
Fil Alexandre en bobines, &c.
[illegible]

F. A. GONZALES,

Magasin de Fourage, encoignure Enghien et Casacalvo.

FOIN, maïs, avoine, son, à vendre au plus bas prix du marché. 3 nov—6m

E. CHAPMAN,

58, rue Tchoupitoulas (près Poydras)

MARCHAND DE GRAINS ET DE FOIN.

LES ORDRES SERONT PROMPTEMENT REMPLIS.

Références:—J. & R. GEDDES, G. A. PYNCHON.

20nov—1an.

A VENDRE.

UN jeune nègre âgé d'environ 25 ans, bon cuisinier, cocher et domestique de maison et de table, pleinement garanti.

—AUSSI—

Une mulâtresse âgée d'environ 25 ans, très bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, bonne couturière et domestique de maison.

Pour plus amples informations, s'adresser à BLOIS & PORTIER, 91, rue des Magasins.

18déc

NOUVEAUTÉS DE PARIS.

Vente au-dessous du prix coutant.

Mme VINCENT

A L'HONNEUR de prévenir les Dames de la Nlle Orléans qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages de France, un assortiment complet de nouveautés, telles que Chapeaux de dames, Rubans, Fleurs, Cachemires d'Ecosse, Voilettes, Bonnets, Eventails, Dentelles, Broderies en tous genres, Manteaux, Visites, Paletots, &c. &c. &c.

Désirant quitter les affaires et liquider promptement le contenu de son magasin, Mme VINCENT vendra toutes ses marchandises au-dessous du prix coûtant.

Rue Royale, encoignure Conti. 4déc—1m

No. 190, rue de Chartres,

JULES BOISSE & PINAUD, Coiffeurs,

Successeurs de L. CHEVAL.

ONT l'honneur de prévenir leur clientelle et le public en général, qu'ils viennent de recevoir par les derniers arrivages de France, un joli assortiment de marchandises, telles que chemises, cols-cravates, cannes, parapluies, chemises toile, do coton, chemises en cachemire, caleçons et flanelle, chaussettes, caleçons en mérinos, peignes d'écaille, buffle, brosserie, etc. etc. Un grand assortiment de parfumerie de Monpelas, de Guerlain. Véritables gants de Jouvin.

Fabrique de postiches, perruques, toupets, CACHE FOLIE, NATTES, BANDEAUX, FRISETTES. Leçons de COIFFURES.

Salons pour la coupe des cheveux, au premier.
24 nov—6m

MARCHANDISES SECHES PAR COLIS

N. BRADNER SMITH,

MARCHAND COMMISSIONNAIRE,

No 89, rue Gravier (au Premier.

OFFRENT A VENDRE—Schalls rouges, crêpe de Canton, brodé, 8/4.
Schalls blancs crêpe de Canton, brodé, 8/4.
Do unis do do 8/4.
Do blancs do do brodés, orange écarlate, bleu, vert, &c.
Schalls levantine en couleur et à dessins, 8/4.
Do barège brodé, 8/4.
Do cachemire tout laine et imprimé, 8/4.
ECHARPES, crêpe de Canton, brodés et damassés—Gants en chevreau [illegible] en soie, noires—Mouchoirs brodés—Ponts [illegible] de soie, petits dessins—Rubans satin blanc broché extra riche—Satin damassé, rose, blanc, bleu—[illegible] claires et brunes, coton écru, do blanc, chemises à raies, jeans à raies, [illegible] à carreaux et à raies, étoffes à sabre de fantaisie pour le commerce du Sud et avec les Indiens, Camberis, [illegible] denims [illegible] toile d'Amoskeag, colombines, [illegible], foulards assortis. [illegible]

Magasin de Musique et d'instruments de musique en liquidation.

T. E. BENOIT No 76, rue de Chartres, entre Conti et Bienville, offre son grand assortiment d'instruments et de musique à des prix réduits, qui ne laisseront rien à désirer à l'acheteur pour le bon marché:
Guitares de $3 à $40.
Violons de $1 25 à $12.
Flûtes, Clarinettes, Flageolets, instruments de cuivre pour musique militaire, fournitures et accessoires pour tous les instruments à très bas prix.
La monture de cordes de guitare à 40 c.
do do de violon 25 c.

Musique classique et moderne,
40 pour cent de remise sur les prix marqués.
MM. les marchands de la campagne trouveront un grand avantage en s'adressant à lui pour ce dont ils auront besoin dans cet article.
17 déc

Fabrique de Moutarde créole Louisianaise.

(*La seule permanente depuis 1833.*)

RUE ST-LOUIS, No. 146.

LE soussigné informe sa nombreuse clientelle et le public en général, qu'ayant augmenté son matériel de manutention, il est à même de remplir tous les ordres qui lui seront adressés de la ville, de la campagne, ou du dehors.

Les personnes [illegible] [illegible]

AMUSEMENTS.

Théâtre d'Orléans.

MARDI, 1er Janvier 1850,
GILLES RAVISSEUR
Opéra en un acte, de Grisar
LE CODE DES FEMMES,
Vaudeville en 1 acte.
LES RENDEZ-VOUS BOURGEOIS
Opéra en 1 acte.
LE CONSCRIT DU CALVADOS,
Chansonette par Mlle [illegible]
On commencera à 6½ heures.

Théâtre des Variétés

DE PLACIDE—RUE GRAVIER.

Lundi soir 31 Décembre 1849.

DERNIÈRE représentation du petit [illegible] KEARNEY, M Howard, [illegible] TION POLKA, par le corps de ballet. NAVAL ENGAGEMENTS, lieut [illegible] HOWARD,—le spectacle sera terminé par FAGNOLS DE LA JOTA ARAGONESA, par Mlles Hilariot, H Vallée, Baron, [illegible] Vegas, Boutary, Poguety.
Premières loges et parquets [illegible]
Secondes loges [illegible]
Galerie pour les hommes de couleur [illegible]

SPECTACLE EXTRAORDINAIRE

Salle Hôtel St Louis—L'entrée par la rue Royale.

MONSIEUR ADRIEN, premier [illegible] de France et de l'Europe, a l'honneur de prévenir le public qu'il donnera tous les jours une représentation qui ne laissera rien à désirer.

1re PARTIE:
Physique, Adresse, Illusion, Mécanique, [illegible] etc. etc.

2me PARTIE:
Métamorphose extraordinaire, expériences faites aux dames.

3me PARTIE:
Le magnifique et nouveau MEGASCORAMA. Tous les jours le spectacle sera varié. Voir les affiches pour plus de détail.
Le bureau sera ouvert à 6 heures, on commencera à 7 heures précises. [illegible]

SALLE DE BAL DU GLOBE.

Encoignure St-Claude et St-Pierre, [illegible] Vieux Bassin.

LE propriétaire informe respectueusement ses amis et le public, que ce magnifique établissement ayant été réparé avec le plus grand goût et le plus grand soin, sera ouvert tous les Jeudis. Les bals auront lieu régulièrement tous les Dimanches, mercredis, jeudis et samedis.

L'orchestre sera composé des meilleurs musiciens de la ville, et rien ne sera négligé pour que ces réunions les plus agréables possible. La police sera active et l'ordre le plus sévère sera exigé.

SALVADOR VIOSCA, propriétaire. WHITLOCK, directeur.

N. B.—On trouvera réuni à cet établissement un café contenant des liqueurs et vins de premier choix, ainsi qu'un restaurant pourvu des [illegible] [illegible]

SALLE DE BAL D'ORLEANS,

A LOUER pour la saison, à des conditions avantageuses, en s'adressant [illegible]
COURVOISIER [illegible] Co,
[illegible] encoignure Royale et Orléans

WHITE-HALL,

No. 44, RUE ST-LOUIS,

SALON D'HUITRES, CAFÉ, &c. &c.

NOUS allons ouvrir le 1er décembre [illegible] rue St-Louis, en face de la Bourse, un [illegible] le besoin se faisait sentir dans les limites de la Première Municipalité.

Nous avons fait construire un salon spécialement en même temps un café et un établissement pour la consommation des huîtres.

Dans les dispositions que nous avons prises pour flatter les goûts du public, nous n'avons épargné aucune dépense, ni négligé aucune mesure propre à donner un cachet de supériorité à notre établissement sur tous ceux de ce genre à [illegible]

Un homme d'une expérience reconnue est attaché à notre salon pour y procurer les meilleures [illegible] qu'il sera possible d'obtenir, et le [illegible] de la salle seront toujours [illegible] meilleures liqueurs [illegible] correcte décence dans notre établissement [illegible] ce nous lâcherons de le rendre agréable pendant les longues soirées d'hiver.

Une magnifique salle de billard est attachée à la maison. Notre salon sera richement décoré, splendidement éclairé et les travaux que nous y avons fait faire, à d'énormes dépenses, lui donneront une apparence brillante.

Nous n'emploierons que des garçons d'un service actif et prévenants. Un caissier de premier ordre sera attaché à la maison. Nous venons donc solliciter le patronage du public pour notre nouvel établissement, lui donnant l'assurance que si nous réussissons nous ne reculerons devant aucun sacrifice pour ajouter encore au luxe dans les [illegible] qui viendront nous honorer de leurs visites.

24 nov S. VIOSCA & Co.

BANQUE DE CITE.

Nouvelle Orléans, 21 décembre 1849.

CETTE banque sera fermée mardi prochain, 25 courant, Jour de Noël, ainsi que le mardi 1er Janvier. Les billets échéant ces jours là devront être payés la veille.
22 déc A. J. PALFREY, Caissier.

Banque de l'Etat de la Louisiane.

20 décembre 1849.

CETTE Banque sera fermée les mardis des [illegible] ci-après qui suivent, c'est à dire le jour de Noël, le jour de l'An et le Mardi-gras. Les billets payés les lundis, qui seraient [illegible] devront être offerts à l'escompte pour le mercredi de chacune des [illegible] en question.
22 déc—3 RICHARD RELF, caissier.

Banque de la Louisiane.

Nouvelle Orléans, 20 décembre 1849.

CETTE Banque sera fermée le 25 courant, jour de Noël, ainsi que le 1er et le 8 janvier 1850. Les billets échéant ces jours-là devront être payés la veille.
24 déc R. M. DAVIS, Caissier.

Bureau du Railroad Jefferson et Lac Pontchartrain.

AVIS—L'élection annuelle des directeurs de cette compagnie aura lieu au bureau du Railroad de Carrollton, lundi, 7 janvier 1850, entre dix heures du matin et midi. CHARLES BAQUIE, 27 déc—au 7 jan Secrétaire

BANQUE DES ARTISANS ET COMMERCANS.

Nlle-Orléans, 20 décembre 1849.

LES actionnaires sont prévenus que l'élection annuelle des Directeurs de cette Banque aura lieu lundi, 21 de janvier prochain, à la maison de Banque, rue du Canal, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.
22déc—7f G CRUZAT, Caissier

Bureau de la Compagnie du Rail Road Pontchartrain.

Nlle-Orléans, 27 décembre 1849.

UNE élection de sept Directeurs pour servir pendant l'année 1850, aura lieu le 7 janvier 1850 au bureau de ladite Compagnie, situé sur la Victoire, No. 26, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.
28déc—au7 PH. GUESNON, Secrétaire.

Compagnie d'Assurance des Negocians.

Nlle-Orléans, 13 octobre 1849.

L'ELECTION annuelle de sept Directeurs de cette Institution, aura lieu lundi 14 janvier 1850, au bureau de la Compagnie, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.
Par ordre, A. SCHREIBER,
14déc—3p au j14jan Secrétaire.

Bureau du Rail Road de Carrollton à la Nouvelle-Orléans.

AVIS—Une élection des directeurs de la Compagnie du Rail Road de Carrollton pour servir pendant l'année courante, aura lieu à ce bureau lundi 14 janvier 1850, entre 10 heures A. M. et 1 heure P. M. CHARLES BAQUIE,
10déc—au 14j Secrétaire.

PERDU OU EGARE—Le certificat No 728, pour deux actions de la presse à coton de la Levée, délivrées le 17 août 1849, sous le nom de M. F. Rosell. Le public est prévenu que les démarches ont été faites pour obtenir un nouveau certificat pour lesdites actions ou à ces faites.
17nov—6pm—1pa

PENSION—*Madame* E. BOGAN informe ses amis et le public, qu'elle a pris à bail la belle et élégante maison sise rue St Louis, No. [illegible], entre Bourbon et Dauphine. Les familles et les personnes seules qui voudraient prendre pension, soit au mois ou par jour, trouveront dans ce local des chambres bien aérées, une bonne table et des domestiques attentifs, etc. [illegible] déc—30

CHANGEMENT DE DOMICILE.

INSTITUTION

M. ET PAR Mme LEFOUILLON,

RUE DU BAYOU,

ENTRE LES RUES DES REMPARTS ET ST-CLAUDE.

MONSIEUR LEFOUILLON ayant fait l'acquisition d'une propriété rue St-Claude, entre Ursulines et Bayou, vis-à-vis l'Eglise de St-Augustin, dans le but de l'approprier au besoin de son Institution, a l'honneur d'informer les familles qu'il y sera installé dans le courant de janvier prochain.

Monsieur et Mme Lefouillon profitent de cette circonstance pour exprimer leur reconnaissance aux personnes qui, jusqu'à ce jour, ont bien voulu leur accorder leur confiance. 20 déc—30

M. HENRY DE MARSAN.

DONT le nom est connu et comme écrivain et comme professeur, a repris ses leçons particulières en ville. Si le sentiment de sa propre personnalité, aussi que celui des convenances, lui imposent une grande réserve quand il s'agit de parler de ses propres connaissances, fruit de graves et profondes études, son expérience de quelques années d'enseignement, dit plus encore que son âge mûri, ses épreuves de l'exil, lui permettent, à lui du moins, de se recommander à la bienveillance des pères et mères de famille. Avec lui, un élève qui connaît une bonne langue, le français, il peut démontrer aussi les éléments de la langue anglaise, en initiant les élèves dans les respectif de l'un et l'autre idiome. Il se [illegible] dans les institutions qui voudraient utiliser ses services.

Professeur rue des Remparts No 72, entre Conti et Bienville. [illegible]

MAISON A LOUER, à l'encoignure Bourbon et Orléans. S'adresser à la maison Orléans, [illegible] Courvoisier. A. [illegible]

AVENDRE pour cause de départ, un [illegible] domestique, multresse de [illegible] recommandable sous tous les rapports, blanchissant parfaitement à la [illegible] et couturière; elle est aussi [illegible] [illegible] No 261.

CAFÉ A VENDRE.

AVENDRE à l'amiable, [illegible] CAFÉ [illegible] encoignure St-Pierre et Bourbon. [illegible]

[illegible]